

From: Eric Van Grimbergen <evg.immosyndic@live.be>
Sent: Wednesday, March 4, 2026 10:15:18 AM
To:
Subject: RE: Résidence "Les Mésanges" 66 avenue George Bergmann

Madame, monsieur

Veillez trouver en annexe et ci-dessous les infos demandées

ARRIERES : au 4/3/2026

A payer :

Solde exercice du 1/4/2024 au 31/3/2025 : -390,19

Charges : 3 x 200,19 + 8 x 175,25 = 2002,57

Réserve : 11 x 77,50 = 852,50

+ privatif : réponses données aux agences et au notaire lors d'une vente (cf contrat) 242,00€ (tvac)

Réserve pour fin de compte : 100,00 €

TOTAL : 2806,88€

Payé :

01-04-25	200,19	Provision charges
01-05-25	200,19	Provision charges
01-06-25	200,19	Provision charges
23-06-25	-390,19	remb solde
01-07-25	175,25	Provision charges
01-08-25	175,25	Provision charges
01-09-25	175,25	Provision charges
01-10-25	175,25	Provision charges
01-11-25	175,25	Provision charges
01-12-25	175,25	Provision charges
01-01-26	175,25	Provision charges
01-02-26	175,25	Provision charges
01-03-26	175,25	Provision charges
	1787,63	

16-04-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-05-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-06-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-07-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-08-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-09-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-10-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-11-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-12-25	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-01-26	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
16-02-26	77,5	Alimentation compte de reserve Mesanges
	852,5	

TOTAL : 2640,13

A DEVOIR : 2806,88 – 2640,13 = 166,75 € sur le compte de l'ACP :

-
SITUATION COMPTE:

Fond de roulement : 4000 €

Réserve : 10137 €

PROCEDURE JUDICIAIRE :

néant

APPEL BUDGETE :

Charges : 175,25 / mois

Réserve : 77,50 / mois

TRAVAUX :

néant

-
CITERNE :

néant

RISQUE DE POLLUTION DU SOL :

néant

EMPRUNT :

néant

BCE : '0689.795.902

AUTRE DOC : en annexe

Explication 242,00

Le montant de 242,00€ correspond aux demandes faites par le notaire, par l'agence immobilière ou par le propriétaire dans le cas d'une vente, d'une donation,...de bien. (informations nécessaires pour le compromis et/ou l'acte de vente)

Ces renseignements sont demandés au syndic et sont facturés à 100,00€ + 21% tva pour chaque demande

Cette information est reprise dans le contrat signé entre l'ACP et le syndic

2 demandes cad 242,00€ sont généralement coutumières

Explication 100,00

Le système de provision est basé sur un budget prévisionnel et non frais réel.

Pour éviter de demander en fin d'exercice annuel un supplément au vendeur et ce bien après la vente, on demande un montant forfaitaire supplémentaire.

En fin d'exercice, en cas de solde positif, le montant est remboursé au vendeur

Bien à vous

Département secrétariat / comptabilité
nos bureaux sont ouverts de 9h à 15h
tél : 0476 50 57 08 (manager)



Département secrétariat / comptabilité
nos bureaux sont ouverts de 9h à 15h
tél : 0476 50 57 08 (manager)